

## **Au Conseil intercommunal du SIDERE**

### **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 04/2021-2026 du comité de direction (CODIR) du SIDERE relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021 - 2026.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 10 novembre 2021 à 16h30 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents tous les membres de la Commission des Finances, soit :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle  
Messieurs Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel  
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle  
Andreas Meyer, Commune de Féchy  
Raphaël Gonzalez, Commune de Bougy-Villars (rapporteur)

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Thierry Cuénod, Chef de service du SIDERE.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

#### Commentaires :

Le Comité de direction sollicite l'autorisation de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2021 - 2026.

Vu la loi sur les banques et de l'abolition des garanties bancaires illimitées, celle-ci limite les garanties à CHF 100'000.-, la CoFin recommande au CODIR de placer des disponibilités du SIDERE auprès d'établissements bancaires Suisses ou de PostFinance qui offrent de solides garanties financières.

Dans un marché concurrentiel, cette autorisation doit permettre au Comité de direction de gérer sagement la trésorerie de l'association en utilisant des partenaires bancaires suisses ou Postfinance.

Au terme de ce rapport, la CoFin remercie le CODIR pour les explications fournies au fur et à mesure des questions qui ont été posées.

La Commission adhère à l'unanimité de ses membres aux conclusions émises par le CODIR.

## **CONCLUSIONS**

La Commission des finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- Vu le préavis N° 04/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2016 – 2021 ;
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

D'autoriser le CODIR d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires suisses et de PostFinance pour la durée de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Perroy, le 29 novembre 2021

### **Pour la Commission des finances**

Valérie Schlup

Hans-Peter Brunner

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Raphaël Gonzalez (rapporteur)